

Missions du tuteur

Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenti lors de sa période en milieu professionnel (stage et temps de travail employeur).

Qui peut être tuteur ?

Un ou deux tuteurs sont désignés par le cadre de santé parmi les membres de l'équipe soignante.

Pré-requis :

- Être titulaire du DEAS.
- Justifier de 2 années d'expérience professionnelle.
- Être diplômé du référentiel 2021 ou ayant suivi une formation de remise à niveau serait un plus mais non obligatoire.
- Avoir suivi la formation tutorat (non obligatoire).

Deux principales missions :

- **MISSION D'ACCUEIL**

Le tuteur garantit l'intégration de l'apprenti en lui présentant l'organisation du service et les différents outils en lien (logiciels, Dossier Patient Informatisé ...)

- **MISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

- Il aide à la formulation des objectifs de stage et les porte à la connaissance de l'équipe.
- Il veille à la bonne acquisition des savoir-faire professionnels indispensables à l'apprenti en lui initiant les bonnes pratiques et les connaissances adéquates.
- Il encadre l'apprenti en mettant en cohérence les savoirs théoriques acquis en cours et les pratiques du métier au quotidien.
- Le tuteur organise et assure le suivi de l'acquisition des compétences de l'apprenti en lien avec le référentiel de compétences.
- Il organise des bilans réguliers en favorisant l'auto-évaluation de l'apprenti afin d'envisager d'éventuels réajustements.
- Il communique avec le formateur référent pédagogique de l'IFAS si nécessaire.

- Il évalue l'acquisition des compétences en fin de période de stage à la lumière des appréciations des professionnels de proximité et réalise l'évaluation finale du stage.
- Il s'assure du maintien de l'acquisition des compétences durant les périodes de travail chez l'employeur.

Liens avec l'IFAS :

Pour favoriser le partenariat entre l'employeur et l'IFAS le formateur référent pédagogique est disponible pour :

- Echanger sur la situation de l'apprenti à la demande du tuteur et/ou de l'apprenti.
- Assurer un accompagnement clinique lors d'une des périodes de stage et plus selon les besoins de l'apprenti.
- Participer à l'élaboration d'outil participant à l'accompagnement de l'apprenti.

Ainsi, le tuteur a plusieurs rôles :

Pour l'établissement :

- Favoriser la transmission des savoir-faire et l'autonomie professionnelle.

Pour l'apprenant :

- Faciliter l'acquisition des compétences.
- Maîtriser les pratiques professionnelles et les savoirs attendus par le référentiel et l'établissement en fonction de sa spécificité.

Atouts pour le tuteur :

- Valoriser son savoir-faire.
- Diversifier ses activités.
- Développer des compétences relationnelles et pédagogiques.